REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2024 / 077

Séance ordinaire du 5 novembre 2024 18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC

Date de convocation : 30 octobre 2024

<u>Président de séance:</u> Mme Amapola

VENTRON, maire

Secrétaire de séance : Mme Virginie HOANG

Rapporteur: M. ABELA

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice: 29

Présents: 27 Représentés: 1 Absent: 1

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour: 27

Abstention: 1

Votes contre: 0

Non-participation: 0

Suffrages exprimés: 27

Présents: Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Danielle CAUHAPE - M. Christian TANTI – Mme Charlotte CAORS – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH – Mme Laurence BEGEY – M. Serge LEBOURGEOIS - Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS - Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – - M. Pierre CAVATORTO – M. Frédéric VARTANIAN - Mme Virginie HOANG – Mme Nathalie LLUELLES – M. Mehdi MEDJATI– M. Marc RADIGALES – Mme Véronique BOURCET – Mme Patricia LAZZARO - M. Arnaud DESHAYES – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Roger-Louis TROTIER—Jean-Paul REYNOIRD – Mme Eglantine MOUSIS.

Avaient donné pouvoir : M. Hervé FABRE-AUBRESPI à Mme Nathalie LLUELLES.

Absents: M. Michel DORLET.

<u>Objet</u>: Constitution de servitudes de tréfonds pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau public d'eaux usées sur les parcelles cadastrées section D n°107, 340, 341 et BY n°160 au Parc Club Arbois.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29;

Vu le projet de convention de servitude de tréfonds pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau public d'eaux usées (Parc Club de l'Arbois – Parcelles D107, D340, D341 et BY160) entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Cabriès et le plan de servitude annexés ;

Vu la réunion de la commission aménagement du territoire du 30/10/2024;

Considérant qu'il est nécessaire de constituer une servitude au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur les parcelles communales cadastrées section D n°107, 340, 341 et BY n°160 en vue de la création d'un réseau d'assainissement desservant le Parc Club de l'Arbois ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de constituer une servitude de tréfonds sur une bande de trois mètres de large sur une longueur de deux cent quatre-vingt-seize mètres sur les parcelles cadastrées section D n°107, 340, 341 et By n°160, telle qu'annexée;
- Donne mandat au maire pour procéder à cette servitude ; stipuler toutes clauses et conditions relatives à celle-ci ; et l'autoriser à solliciter le cas

- échéant un notaire ; et plus généralement, à signer tous actes relatifs à la présente délibération ;
- Dit que les frais afférents à cette procédure seront à la charge de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le 5 novembre 2024

La secrétaire de séance,

Virginie HOANG

Le Maire,

Amapola VENTRON